



REGLEMENT PARTICULIER

9ème Tournoi International d'Argentan

14 et 15 novembre 2026

*Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions
Toute participation à la compétition implique l'adoption du présent règlement.*

Art. 01 Le tournoi international d'Argentan est autorisé sous le numéro 2601223.

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Régis Coeurdoux. Il sera assisté par Julie Houlette et Mickaël Picault. Philippe Jacquette est le GEO principal.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du présent règlement.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour de la compétition.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception du paiement.

Art. 05 La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, et NC, toutes catégories d'âges sauf poussins et benjamins, avec un découpage par séries niveau (S1, S2, S3, S4, S5, ...). Les joueurs mineurs doivent être accompagnés par un responsable majeur durant toute la durée de leur tournoi. Ce dernier devra se présenter à la table de marque pour se déclarer au début de chacune des journées où le joueur sera présent.

Art. 06 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double et de mixte dans la limite de deux tableaux. La combinaison simple et mixte n'est pas autorisée. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe. Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

Dans la mesure du possible, les tableaux de simple et de mixte se joueront entièrement le samedi. Mais, pour répondre aux exigences du RGC, l'organisation se réserve le droit de terminer les tableaux le dimanche.

Le dimanche se joueront les tableaux de double.

Art. 07 Les joueurs joueront dans les séries de simple, de double et de mixte correspondant à leur CPPH à J-9 du premier jour de la compétition (au 5 novembre 2026). Pas de surclassement possible.

Cependant, les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Art. 08 La date limite d'inscription est le 01/11/2026.

Art. 9 Le montant des droits d'engagement est de : 16 € pour 1 tableau, de 21 € pour 2 tableaux

Art. 10 Les inscriptions et le règlement des droits d'inscription se feront par badnet.

Art. 11 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.

Art. 12 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 13 Le tirage au sort sera effectué le 08/11/2026 suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH. Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés ou non justifiés à partir de la date du tirage au sort.

Art. 14 Les convocations seront disponibles via l'application ebad ou sur badnet.fr

L'ordre des finales sera déterminé par le juge arbitre.

Art. 15 Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 16 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.

Art. 17 Les volants seront testés et le tirage au sort sera réalisé dès l'arrivée des participants sur le terrain.

Art. 18 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coachs.

Art. 19 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 20 Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes.

Art. 21 Le volant officiel, homologué FFBaD, sera le Forza S6000 pour toutes les séries et sera en vente dans la salle. Mode de fourniture : égalité.

Art. 22 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resserrer une seconde fois.

Art. 23 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent et devra être de retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de leur match. Toutefois, il est conseillé d'aviser le JA de son départ du gymnase.

Art. 24 Droit à l'image : les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet et les pages des réseaux sociaux du club. Tout joueur souhaitant exercer son droit à l'image devra le formuler par écrit avant la date de fermeture des inscriptions.

Art.25 Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Art.26 Le club mettra à disposition de multiples points de collecte de déchets. Il est demandé aux joueurs et au public de bien vouloir respecter les lieux, de jeter les déchets selon les recommandations de tri en vigueur, et de laisser l'espace aussi propre que possible.